

MODALITÉS

Bourses d'été

1. Les candidats pour une bourse d'été seront sélectionnés par la Partie d'origine et seront présentés à la Partie d'accueil qui doit approuver les candidatures proposées.
2. À charge de la Partie flamande:
 - frais d'inscription
 - hébergement et nourriture
 - assurance-maladie et responsabilité civile selon la législation belge